

# MAISON DEPARTEMENTALE DES PERSONNES HANDICAPEES DES ARDENNES

## ARRETE N ° 2011-84

**RELATIF A LA COMPOSITION DE LA COMMISSION EXECUTIVE DU GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC  
« MAISON DEPARTEMENTALE DES PERSONNES HANDICAPEES DES ARDENNES »**

**LE PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL DES ARDENNES**

Vu la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ;

Vu la convention constitutive du Groupement d'Intérêt Public dénommé « Maison Départementale des Personnes Handicapées » ;

Vu le décret n° 2005-1587 du 19 décembre 2005 relatif à la Maison Départementale des Personnes Handicapées ;

Vu le décret n° 2005-1589 du 19 décembre 2005 relatif à la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées ;

Vu l'élection du Président du Conseil Général en date du 31 mars 2011 ;

### ARRETE

**ARTICLE 1** : l'arrêté n° 2009-399 du 21 décembre 2009 relatif à la composition de la Commission Exécutive du Groupement d'intérêt Public « Maison Départementale des Personnes Handicapées des Ardennes » est abrogé.

**ARTICLE 2** : Madame Elisabeth FAILLE, Vice-présidente du Conseil Général est chargée d'assurer la Présidence de la Commission Exécutive du Groupement d'Intérêt Public dénommé « Maison Départementale des Personnes Handicapées ».

**ARTICLE 3** : sont nommés pour représenter le Conseil Général au sein de la Commission Exécutive :

- ❑ Monsieur Noël BOURGEOIS, Vice-président du Conseil Général
- ❑ Monsieur Patrick DEMORGNY, Président de la Commission des Equipements Publics et de l'Environnement du Conseil Général
- ❑ Monsieur Claude WALLENDORFF, Vice-président de la Commission des Equipements Publics et de l'Environnement du Conseil Général
- ❑ Madame Mireille GATINOIS, Conseillère Générale
- ❑ Monsieur Christophe LEONARD, Conseiller Général
- ❑ Monsieur Jacques MORLACCHI, Conseiller Général
- ❑ Monsieur Olivier CULLOT, représentant les services départementaux
- ❑ Madame Christiane DUFOSSE, représentant les services départementaux
- ❑ Monsieur David GUIOST, représentant les services départementaux
- ❑ Monsieur Cédric MIONNET, représentant les services départementaux

**ARTICLE 4** : sont nommés pour représenter les services de l'Etat au sein de la Commission Exécutive :

- ❑ M. le Directeur Départemental de la Cohésion Sociale ou son représentant
- ❑ M. le Directeur Régional des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi ou son représentant
- ❑ Madame l'Inspectrice d'Académie ou son représentant,

**ARTICLE 5** : sont nommés pour représenter les organismes d'assurance maladie et d'allocations familiales du régime général au sein de la Commission Exécutive :

- ❑ Monsieur le Directeur de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie ou son représentant
- ❑ Monsieur le Directeur de la Caisse d'Allocations Familiales des Ardennes ou son représentant

**ARTICLE 6** : sont nommés pour représenter les associations de personnes handicapées et de leurs familles au sein de la Commission Exécutive :

- ❑ Trisomie 21 : Madame Nicole DUFOSSEZ (titulaire)  
TRALAL'AIR : Monsieur Gérard ROCCI (suppléant)
- ❑ La Sève et le Rameau : Madame le Docteur Michèle LELUHANT-MENU (titulaire)  
AFTCCA : Madame Raymonde TINANT (suppléante)
- ❑ La Ligue d'Entraide aux Déficients Auditifs (LAEDA) : Monsieur Guy PLEUTIN (titulaire)  
ADAPEI : Mme Isabelle VERNET (suppléante)
- ❑ Espace RIMBAUD : Mme Nicole BERTRAND (titulaire)  
UNAFAM : Monsieur Pierre VAUCHELET (suppléant)
- ❑ Association des Paralysés de France (APF) : M. Jean Pol LEDOCQ (titulaire)  
ADAPEI : Mme Chantal CLEMENT (suppléante)

**ARTICLE 7** : Monsieur le Directeur Général des Services Départementaux est chargé de l'exécution du présent arrêt qui sera notifié à Madame la Présidente du GIP « Maison Départementale des Personnes Handicapées des Ardennes », aux intéressés et publié au Recueil des Actes Administratifs du Département des Ardennes.

Fait à CHARLEVILLE-MEZIERES, le 1<sup>er</sup> avril 2011

**LE PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL**

**Benoît HURÉ**

**PREFECTURE DES ARDENNES**

**CONSEIL GENERAL DES ARDENNES**

**Arrêté n° 2011-223**

**Arrêté n° 2011-107**

**MODIFIANT LA COMPOSITION DE LA COMMISSION DES DROITS  
ET DE L'AUTONOMIE DES PERSONNES HANDICAPEES (CDAPH)**

**Le PREFET des ARDENNES**

**Le PRESIDENT du CONSEIL GENERAL**

Vu la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ;

Vu la convention constitutive du Groupement d'Intérêt Public dénommé « Maison Départementale des Personnes Handicapées des Ardennes » du 19 décembre 2005 et l'arrêté n°2005-417 du 27 décembre 2005 portant approbation de la dite convention ;

Vu le décret n°2005-1587 du 19 décembre 2005 relatif à la Maison Départementale des Personnes Handicapées ;

Vu le décret n° 2005-1589 du 19 décembre 2005 relatif à la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées ;

Vu l'élection de Monsieur le Président du Conseil général en date du 31 mars 2011 ;

**SUR PROPOSITION DE MONSIEUR LE SECRETAIRE GENERAL DE LA PREFECTURE  
ET DE MONSIEUR LE DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES DEPARTEMENTAUX**

**ARRETEMENT**

**ARTICLE 1** : sont désignés par Monsieur le Président du Conseil Général pour représenter le Conseil Général des Ardennes au sein de la CDAPH :

- Titulaire : Mme Elisabeth FAILLE
- Suppléant : M. Noël BOURGEOIS
  
- Titulaire : M. Jacques MORLACCHI
- Suppléant : M. Patrick DEMORGNY
  
- Titulaire : M. Renaud BURER
- Suppléant : Mme Marie Madeleine SOIGNEUX
  
- Titulaire : Mme Joëlle FOURREAUX
- Suppléant : M. Stéphane COLLIGNON

Fait à CHARLEVILLE-MEZIERES, le 1<sup>er</sup> avril 2011

**Signé : Pierre N'GAHANE**

**Signé : Benoît HURÉ**

Certifié conforme,  
Le Directeur Général  
des Services Départementaux :

**Signé : Alain GUILLAUMIN**